PRÉFET
DE LA CORRÈZE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte, pendant 18 jours consécutifs, du mardi 24 novembre 2026 au vendredi 11 décembre 2026 inclus, pour recueillir l'avis du public sur le projet d'opération de restauration immobilière (ORI) porté par la commune de Meymac sur le territoire de sa commune.

M. Jean-Marc CROIZET, ingénieur de l'administration territoriale, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour mener cette enquête publique. Sa suppléance pourra être assurée par Mme Karine MONTINTIN, ingénieur conseil, expert judiciaire auprès de la Cour d'Appel de Limoges.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, du mardi 24 novembre 2026 au vendredi 11 décembre 2026 inclus
- en mairie de Meymac aux heures d'ouverture des services soit :
*** du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00**
*** le samedi matin de 09h00 à 12h00**
- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : https://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultations-du-public.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture - 1 rue Souham 19000 Tulle - aux heures d'ouverture au public sur rendez-vous pris préalablement auprès du bureau du suivi interministériel de l'environnement.

Le public pourra :
- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Meymac,
- adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur soit :
- par correspondance à la mairie de Meymac, siège de l'enquête (adresse postale : 20 place de l'Hôte de Ville 19250 Meymac),
- par courrier électronique adressé à pref-dup-expropriations@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel : Enquête publique – ORI Meymac).

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Meymac pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :
*** mardi 24 novembre 2026 de 09h00 à 12h00**
*** samedi 05 décembre 2026 de 09h00 à 12h00**
*** vendredi 11 décembre 2026 de 14h00 à 17h00**

Les observations et propositions du public reçues le premier jour de l'enquête publique avant 8 heures 30 et le dernier jour d'enquête après 17 heures ne seront pas prises en compte.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Meymac, sur le site internet «Les services de l'État en Corrèze » : https://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultations-du-public, à la préfecture de la Corrèze (Bureau du suivi interministériel de l'environnement).

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Frédéric Filippi, directeur général des services à la mairie de Meymac (téléphone : 05.55.46.19.90 – courriel : ffilippi@meymac.fr).

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande de déclaration d'utilité publique de l'opération de restauration immobilière portée par la commune de Meymac.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : https://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultations-du-public.

Tulle, 02 NOV. 2026

Le péfet

Vincent BERTON